

Compte-rendu de la réunion de conseil du 26 août 2025

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-six août à 20h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie sous la présidence de Samuel DUBELLOU, en suite de convocation en date du dix-neuf août deux mille vingt-cinq, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents :

DUBELLOU Samuel, DECUPPER Joffrey, DENUDET Clément, DUCROCQ Jacques, LOISEL Valérie, PONCHEL Catherine, SOUDANT Maxime, TANFIN Raphaël.

Absents : CHABEL Solange - DEMARTHE Sullivan – DURIEZ Emilie – FARDOUX Audrey donne son pouvoir à PONCHEL Catherine - GODART Anaïs – ISAAC Abel - ROBBE Sébastien

Secrétaire de séance : PONCHEL Catherine

Objet : création d'un emploi permanent

Le conseil municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-3° ;

Vu le départ en retraite de Mme MONCOMBLE Corinne le 31/08/2025,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- la création à compter du 01/09/2025, d'un emploi permanent d'aide à la cantine, les garderies du soir, la gestion de la bibliothèque ainsi que le nettoyage des classes dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps NON complet 22h30 hebdomadaire.

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

- Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Objet : prime fin de CDD Mme BOUTIN Florence

M. le maire informe les membres présents que Mme BOUTIN Florence réclame sa prime de fin de CDD qu'elle a effectué en mairie du 01.05.25 au 31.07.2025.

A l'unanimité les membres décident de lui verser la somme de 273.24€ sur sa paie du mois de septembre 2025.

Objet : carreau administré cassé

M. le Maire informe les membres présents que l'employé communal a cassé un carreau de voiture en débroussaillant rue de Dion-Bouton au hameau de Wandonne.

M. le maire propose d'indemniser les administrés de leur facture de remplacement de vitre qui s'élève à 383.62€ TTC.

A l'unanimité, les membres acceptent et autorisent M. le Maire à indemniser M. POULAIN pour la somme de 383.62€.

Objet : tranche optionnelle 1 : rue de créville

M. le Maire informe les membres présents que nous avons reçu l'estimatif des travaux pour la tranche optionnelle 1 rue de créville à Wandonne. Ce sont des travaux d'aménagement de la voirie en continuité du marché public.

Pour cette tranche, le DQE s'élève à 120 942.90€ HT.

A l'unanimité, les membres acceptent et autorisent M. le Maire à signer le devis.

DIVERS

- Nous allons faire appel au géomètre de Fruges M. NANCHEN Nicolas pour la vente du hangar de l'ancien syndicat des eaux à M. BLONDEL Eric. En effet, quelques soucis parcellaires empêchent la signature du compromis de vente.
- Le cendrier à côté de l'école sera retiré très prochainement et nous allons mettre des affiches pour l'interdiction de fumer aux abords de l'école.

